

PARTIE II
Chapitre 16

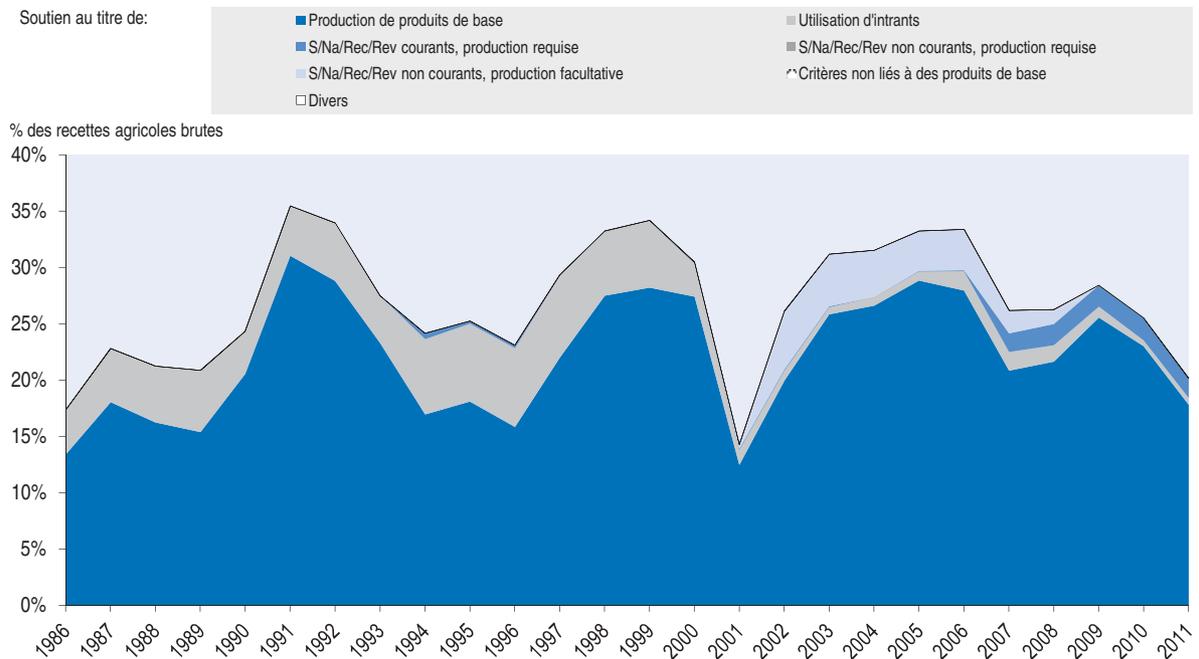
Turquie

Le chapitre sur la Turquie contient une brève évaluation du développement des politiques agricoles et du soutien à l'agriculture ; une information contextuelle sur le cadre dans lequel les politiques agricoles sont mises en œuvre et les caractéristiques du secteur agricole ; une évaluation de soutien à l'agriculture en 2010-11 et dans un plus long terme. Il est complété par une description de l'évolution des politiques agricoles en 2011-12.

Évaluation de l'évolution des politiques

- Dans l'ensemble, la réforme des politiques a enregistré depuis 1986-88 des avancées inégales vers une plus grande orientation par le marché. Des changements d'orientation fréquents ont été opérés, au coup par coup, dans un contexte macroéconomique de forte inflation. La part du soutien aux producteurs dans les recettes agricoles brutes (ESP en pourcentage) est passée de 20 % en 1986-88 à 25 % en 2009-11, ce qui est supérieur à la moyenne de l'OCDE.
- La Turquie est le 7^{ème} producteur agricole mondial et malgré les progrès considérables qui ont été réalisés ces dernières années dans le renforcement du cadre juridique et institutionnel de l'agriculture, il est indispensable de mettre en œuvre des politiques plus stables et plus ciblées pour que le secteur agricole puisse réaliser pleinement son potentiel.
- Les initiatives prises par les pouvoirs publics pour empêcher le morcellement de l'espace agricole résultant des lois en matière de succession ainsi que les avancées réalisées dans la réforme structurelle méritent d'être saluées ; il conviendrait d'accroître leur ampleur afin de stimuler la croissance de la productivité et la compétitivité.
- Les efforts déployés pour renforcer le cadre juridique et institutionnel concernant la sécurité des aliments vont dans le bon sens et il importe d'entretenir cette dynamique.

Graphique 16.1. Turquie : Niveau et composition de l'ESP selon le type de soutien, 1986-2011



Source : OCDE, Base de données des ESP et des ESC, 2012.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932656804>

Informations contextuelles

La Turquie a connu en 2011 une très forte croissance, portée par la consommation et l'investissement privés. La forte dépréciation du taux de change intervenue cette même année devrait favoriser un rééquilibrage progressif de la demande intérieure et extérieure, et une réduction de l'important déficit de la balance courante, qui a presque atteint 10 % du PIB en 2011. Par ailleurs, cette dépréciation pourrait également tirer vers le haut une inflation déjà élevée. Le niveau de chômage est lui aussi relativement élevé. La Turquie est largement autosuffisante en matière de denrées alimentaires. La production agricole, en particulier la production végétale, s'est rapidement développée ces vingt dernières années. Nonobstant divers goulets d'étranglement structurels, comme la prédominance d'exploitations de petite taille et de subsistance/semi-subsistance, et les taux élevés d'illettrisme parmi les agriculteurs, la Turquie est, globalement, un important exportateur de produits agricoles (elle est le 7^{ème} producteur agricole mondial). Ses principaux partenaires commerciaux sont l'Union européenne, les États-Unis et le Moyen-Orient.

Tableau 16.1. Turquie : Indicateurs contextuels, 1995, 2010*

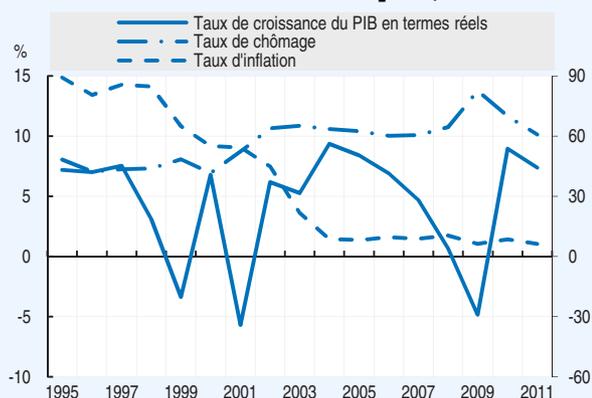
	1995	2010*
Contexte économique		
PIB (milliards de USD)	228	779
Population (millions)	62	74
Superficie des terres (milliers de km ²)	770	770
Densité de la population (habitants/km ²)	75	93
PIB par tête, PPA (USD)	7 133	15 666
Commerce en % du PIB	12.6	20.3
Agriculture dans l'économie		
Part du PIB agricole (%)	11.9	9.4
Part de l'emploi agricole (%)	44.1	25.1
Exportations agro-alimentaires (% des exp. totales)	19.9	10.4
Importations agro-alimentaires (% des imp. totales)	9.9	5.3
Caractéristiques du secteur agricole		
Balance commerciale agro-alimentaire (mns de USD)	790	2 105
Part des prod. végétaux dans la prod. agricole (%)	68	74
Part des prod. animaux dans la prod. agricole (%)	32	26
Superficie agricole (SA) (milliers d'ha)	39 493	38 911
Part des terres arables dans la SA (%)	62	55
Part des terres irriguées dans la SA (%)	8	9
Part de l'agriculture dans la consommation d'eau (%)	75	82
Bilan de l'azote, Kg/ha	33	31

* ou dernière année disponible.

Source : OCDE, Bases de données statistiques, Indicateurs du développement dans le monde de la Banque mondiale et données nationales.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932657146>

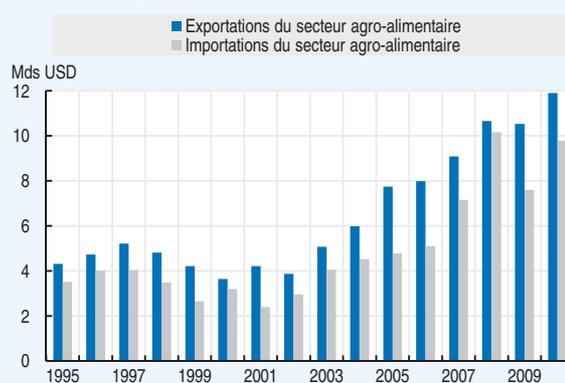
Graphique 16.2. Turquie : Principaux indicateurs macroéconomiques, 1995-2011



Source : Statistiques de l'OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932656823>

Graphique 16.3. Turquie : Commerce agroalimentaire, 1995-2010



Source : Base de données des échanges de l'OCDE, International Trade by Commodity Statistics (ITCS).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932656842>

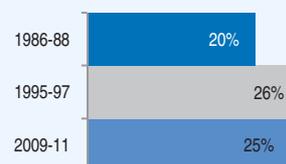
Note : Les définitions détaillées et les sources des indicateurs contextuels se trouvent dans l'annexe II.1.

Évolution du soutien à l'agriculture

La Turquie a mis en œuvre une série d'ambitieuses réformes depuis la fin des années 90. Toutefois, le niveau du soutien offert varie d'année en année, et il demeure plus élevé que la moyenne de la zone OCDE, et les formes de soutien qui provoquent le plus de distorsions dominent. Les paiements directs découplés ont été abolis en 2009, alors que les paiements au titre de la production de produits de base ont augmenté depuis lors.

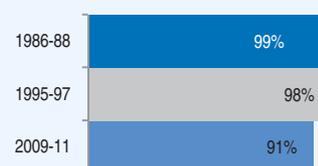
ESP en % des recettes (ESP en %)

En 2011, le soutien aux producteurs (ESP en pourcentage) a diminué de six points de pourcentage par rapport à 2010, pour s'établir à 20 %. Il a augmenté entre 1986-88 et 2009-11, passant respectivement de 20 % à 25 %, niveau qui est supérieur à la moyenne des pays de l'OCDE.



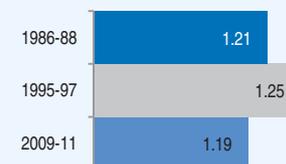
Soutien pouvant créer le plus de distorsions en % de l'ESP

Les mesures pouvant créer le plus de distorsions de la production et des échanges (fondées sur la production et l'utilisation d'intrants variables – sans contraintes sur les intrants) représentaient 99 % du soutien en 1986-88, en 2009-11 elles en représentaient 91 %. La réduction des formes de soutien créant le plus de distorsions a été compensée par l'augmentation des paiements de soutien direct du revenu (éliminés en 2009). En 2011 les paiements fondés sur la production ont augmenté.



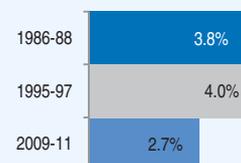
Ratio du prix à la production au prix à la frontière (GNP)

Les prix reçus par les agriculteurs en 2009-11 étaient supérieurs d'environ 19 % aux prix reçus sur le marché mondial. Ils étaient supérieurs de 21 % en 1986-88.

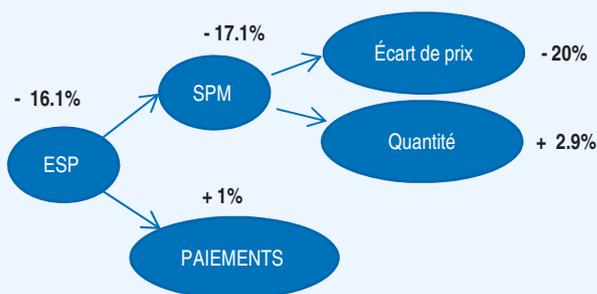


EST en % du PIB

Le soutien aux services d'intérêt général à l'agriculture s'élevait à environ 7 % en 2009-11. La part du soutien total à l'agriculture dans le PIB était aux alentours de 2.7 % en 2009-11, un point de pourcentage moins qu'en 1986-88.

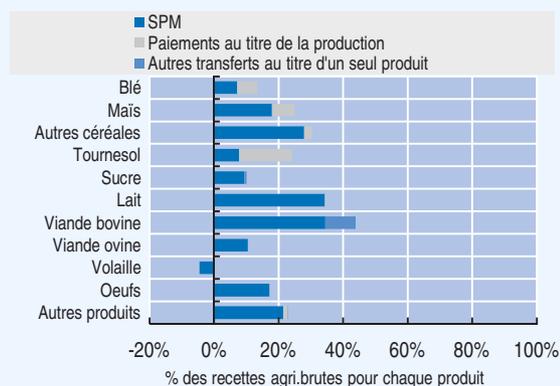


Décomposition de l'évolution de l'ESP, 2010 à 2011



Le niveau de soutien a augmenté en 2010 en raison de l'accroissement de l'écart entre les prix intérieurs et à la frontière (SPM), ainsi qu'à l'augmentation du montant des paiements.

Transferts à des produits spécifiques (TSP), 2009-11



La part des transferts au titre d'un seul produit (TSP) a augmenté, passant de 78 % du soutien aux producteurs en 1986-88 à 92 % en 2009-11. La part des TSP sur les recettes par produit est la plus importante pour la viande bovine (44 %) et le lait (34 %).

Tableau 16.2. Turquie : Estimation du soutien à l'agriculture

millions TRY

	1986-88	1995-97	2009-11	2009	2010	2011p
Valeur totale de la production (à la sortie de l'exploitation)	18	2 440	109 693	88 429	116 707	123 942
<i>dont : dont part de produits SPM (%)</i>	56	75	61	65	59	61
Valeur totale de la consommation (à la sortie de l'exploitation)	15	2 227	94 153	76 541	101 991	103 926
Estimation du soutien aux producteurs (ESP)	4	707	27 838	26 335	31 097	26 081
Soutien au titre de la production des produits de base	3	514	24 923	23 674	28 049	23 047
Soutien des prix du marché	3	505	22 901	22 134	25 938	20 632
Paiements au titre de la production	0	10	2 022	1 540	2 110	2 415
Paiements au titre de l'utilisation d'intrants	1	189	771	910	633	769
Utilisation d'intrants variables	1	182	462	452	369	566
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0	0
Formation de capital fixe	0	6	279	413	243	182
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0	0
Services utilisés sur l'exploitation	0	1	30	45	22	22
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise ¹	0	4	2 143	1 751	2 414	2 263
Au titre des Recettes / du Revenu	0	0	132	65	99	233
Au titre de la Superficie cultivée / du Nombre d'animaux	0	4	2 011	1 687	2 315	2 030
avec contraintes sur les intrants	0	0	10	4	10	16
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	0	0	1	1	1	1
Avec taux de paiement variables	0	0	0	0	0	0
avec exceptions concernant les produits	0	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement fixes	0	0	1	1	1	1
avec exceptions concernant les produits	0	0	0	0	0	0
Paiements selon critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0	0
Retrait de ressources à long terme	0	0	0	0	0	0
Production de produits particuliers autres que des produits de base	0	0	0	0	0	0
Autres critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0	0
Paiements divers	0	0	0	0	0	0
ESP en pourcentage	20	26	25	28	26	20
CNP des producteurs	1.21	1.25	1.19	1.26	1.21	1.10
CNS aux producteurs	1.26	1.35	1.33	1.40	1.34	1.25
General Services Support Estimate (GSSE)	0	222	2 088	2 318	1 557	2 388
Recherche et développement	0	4	36	44	32	32
Établissements d'enseignement agricole	0	0	0	0	0	0
Services d'inspection	0	7	71	66	72	76
Infrastructures	0	1	0	0	0	0
Commercialisation et promotion	0	202	1 980	2 208	1 453	2 280
Stockage public	0	0	0	0	0	0
Divers	0	6	0	0	0	0
ESSG en pourcentage de l'EST (%)	7.2	23.7	7.1	8.1	4.8	8.4
Estimation du soutien aux consommateurs (ESC)	-3	-492	-15 121	-15 535	-19 591	-10 236
Transferts des consommateurs aux producteurs	-3	-493	-13 384	-15 826	-16 019	-8 308
Autres transferts des consommateurs	0	-28	-2 054	-124	-4 013	-2 024
Transferts des contribuables aux consommateurs	0	0	0	0	0	0
Surcoût de l'alimentation animale	0	29	317	415	441	96
ESC en pourcentage	-19	-21	-16	-20	-19	-10
CNP des consommateurs	1.26	1.29	1.21	1.26	1.24	1.11
CNS aux consommateurs	1.24	1.27	1.20	1.25	1.24	1.11
Estimation du soutien total (EST)	4	929	29 925	28 653	32 654	28 469
Transferts des consommateurs	3	521	15 438	15 950	20 032	10 332
Transferts des contribuables	1	436	16 541	12 827	16 635	20 162
Recettes budgétaires	0	-28	-2 054	-124	-4 013	-2 024
EST en pourcentage du PIB (%)	3.71	4.01	2.72	3.01	2.96	2.18
Déflateur du PIB 1986-88=100	100	13 840	414 817	384 965	409 215	450 269

Note : p : provisoire. CNP : Coefficient nominal de protection. CNS : Coefficient nominal de soutien.

Les produits SPM pour la Turquie sont : le blé, le maïs, les autres céréales, les graines oléagineuses, le sucre, les pommes de terre, les tomates, les raisins, les raisins, le coton, le tabac, le lait, la viande bovine, la viande ovine, la volaille et les œufs. Le soutien des prix du marché s'entend net de prélèvements aux producteurs et de surcoût de l'alimentation animale.

1. S (Superficie cultivée), Na (Nombre d'animaux), Rec (Recettes), Rev (Revenu).

Source : OCDE, Base de données des ESP et des ESC, 2012.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932657450>

Description de l'évolution des politiques

Principaux instruments d'action

Les objectifs stratégiques des politiques agricoles sont d'assurer la sécurité alimentaire et des aliments, et de mettre en place une structure agricole qui soit harmonisée avec celle de l'UE. Le Plan stratégique pour 2010-14 définit cinq grands axes d'intervention dans le secteur agricole : i) la production agricole et la sécurité des approvisionnements ; ii) la sécurité des aliments ; iii) la santé des plantes et des animaux ; iv) le développement rural ; et v) le renforcement des capacités institutionnelles.

Les outils de soutien agricole envisagés pour concrétiser les objectifs stratégiques comprennent des paiements directs, des paiements compensatoires, des indemnités, des mesures en faveur de la production animale (pour les cultures fourragères, l'insémination artificielle, les primes pour le lait, les régions d'élevage sans risque, l'apiculture, la pêche), l'appui à l'assurance récolte, le soutien au développement rural et la mise hors production de terres à des fins écologiques. En outre, des fonds doivent être alloués à certains soutiens au crédit ainsi qu'à la recherche-développement.

Des droits de douane à l'importation, complétés par des prix d'achat fixés pour les céréales, le sucre et le tabac, viennent soutenir la production intérieure. Des subventions à l'exportation s'appliquent à divers produits, dont les fruits et légumes frais et transformés, les produits alimentaires dérivés, la viande de volaille et les œufs. Des quotas de production sont appliqués aux usines de transformation de betterave sucrière.

Des paiements compensatoires (« primes ») sont accordés pour les produits pour lesquels l'offre intérieure est insuffisante. Les producteurs d'oléagineux, d'huile d'olive, de coton, de céréales, de thé (depuis 2005) et de légumes secs (ajoutés en 2009) bénéficient de ces paiements tandis que les producteurs de tabac et de noisettes perçoivent des paiements destinés à compenser les pertes de revenu subies par suite du passage à d'autres cultures. Des paiements sont également accordés, en fonction des superficies, pour les cultures fourragères, l'agriculture biologique, les semences certifiées, et l'utilisation de carburants et d'engrais. La plupart des agriculteurs sont exonérés de l'impôt sur le revenu.

Les subventions à l'utilisation d'intrants revêtent essentiellement la forme de bonifications d'intérêts et de paiements destinés à améliorer les animaux et à accroître les capacités des exploitations (nivellement des terres, drainage, amélioration et protection des sols, et remembrement, par exemple). Des aides financières sont accordées afin de faciliter la restructuration et la transformation des coopératives agricoles de vente et de leurs unions en organismes indépendants, financièrement autonomes et pratiquant l'autogestion.

Différentes dispositions réglementaires concernent la pollution de l'eau et des sols, et assurent la protection des zones humides. Le gouvernement joue un rôle majeur en termes d'investissement dans les infrastructures, notamment pour l'irrigation. L'harmonisation de la législation sur la sécurité des aliments, les services vétérinaires et la protection phytosanitaires avec l'acquis de l'Union européenne et les normes internationales est opérée compte tenu des critères définis dans le Chapitre 12 concernant la sécurité des aliments, la politique vétérinaire et la politique phytosanitaire pour l'ouverture des négociations d'adhésion à l'UE.

Pour une analyse détaillée de l'évolution de l'action publique en Turquie, voir OCDE (2011), *Évaluation des réformes de la politique agricole en Turquie*.

Politique intérieure en 2011-12

Le **dispositif desoutien direct** des revenus a été supprimé en 2009. Néanmoins, chaque agriculteur inscrit au registre national des agriculteurs a reçu une « prime au gazole » de 32.5 TRY (19.4 USD) par hectare et une « prime à l'engrais » de 42.5 TRY (25.4 USD) par hectare, en moyenne, en 2011. La part des soutiens à l'élevage, qui représentait 7 % du budget de soutien global en 2004, selon la définition du ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de l'Élevage, a augmenté en 2011 pour atteindre 24 % et elle devrait encore augmenter en 2012 pour passer à 26 %.

La mise en œuvre de programmes de **paiements transitoires** (destinés à aider les agriculteurs à abandonner la production de tabac et de noisettes au profit d'autres produits) s'est poursuivie. Depuis 2005, l'intérêt porté aux cultures énergétiques n'a cessé de grandir en Turquie. Le gouvernement soutient la production de colza canola aux moyens d'un dispositif de paiements compensatoires.

Un dispositif de subventions à l'assurance est en place depuis 2006. Ce dispositif est ouvert à tous les producteurs et il couvre les cultures, les vergers, les serres et l'élevage de bétail, de volaille et d'abeilles. Le gouvernement rembourse 50 % du montant de la prime. En octobre 2010, 575 000 polices d'assurance couvrant notamment les risques liés à la grêle, aux gelées et à la vie des animaux ont été délivrées. On estime que fin 2011, 630 000 polices d'assurance ont été délivrées et que 240 millions TRY (144 millions USD) ont été versés en indemnités.

Les agriculteurs peuvent obtenir des **prêts** à des taux préférentiels de la banque Ziraat (TCZB) et des *coopératives de crédit agricoles*. La bonification est comprise entre 50 % et 100 % du taux de crédit agricole en vigueur de TCZB. La différence entre le taux en vigueur et les taux consentis aux agriculteurs est versée par le Trésor à TCZB et aux coopératives de crédit agricole. Les entreprises agricoles peuvent bénéficier des bonifications d'intérêt.

S'agissant des **entreprises commerciales agricoles d'État**, le 9^{ème} Plan de développement de la Turquie (2007-13) prévoit le retrait total de l'État des secteurs du sucre, du tabac et de la transformation du thé d'ici à la fin 2013. Si le processus de privatisation des sucreries est en cours, les travaux législatifs visant à compléter le dispositif institutionnel dans le secteur et à assurer l'efficacité de la gestion et du contrôle des quotas doivent encore être menés à bien.

En vertu du cadre 2009 pour **l'investissement**, des allègements fiscaux, des réductions des charges sociales dues par les employeurs, des attributions gratuites de terrains, des exonérations de TVA, des exemptions de droits de douane et des bonifications d'intérêt sont offerts pour certains projets sectoriels, y compris des projets agricoles, sur une base régionale. Les mesures sectorielles sont plus généreuses dans les régions défavorisées que dans les régions un peu plus développées. Des travaux visant la mise en place du système d'identification des parcelles, qui est le principal instrument du Système intégré de gestion et de contrôle (SIGC) pour les soutiens à l'agriculture, ont été engagés dans le cadre du Programme 2011 du gouvernement pour l'investissement.

En ce qui concerne le **développement rural**, la mise en œuvre du Programme de soutien des investissements dans le développement rural se poursuit. Ce programme a pour objectif de soutenir les activités locales de transformation de produits agricoles à petite échelle, de commercialisation, de production de matériel et d'outillage, et d'autres activités non agricoles, ainsi que la réhabilitation des infrastructures de service public dans des zones rurales reculées.

Plusieurs projets ont été mis en œuvre pour harmoniser les normes nationales en matière de **sécurité et de qualité des aliments** avec les normes de l'Union européenne. La *Loi sur les services vétérinaires, la protection phytosanitaire, les denrées alimentaires et les aliments pour animaux* a été

promulguée en 2010 afin de mettre la législation turque en conformité avec celle de l'UE. En complément du **système d'identification des bovins**, établi en 2004 en Turquie, un système d'identification des **ovins** et **caprins** a été instauré en 2009. La deuxième phase des projets de lutte contre la rage et contre la fièvre aphteuse a débuté en 2011. Le projet concernant les postes d'inspection frontaliers et la première phase du projet de lutte contre la rage, qui ont été lancés en 2007 dans le cadre d'une coopération financière entre la Turquie et l'Union européenne, se sont achevés fin 2010.

Une loi relative à l'établissement et aux missions du ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de l'Élevage, visant à renforcer les **capacités institutionnelles** du secteur public dans le cadre du processus de transformation structurelle, est entrée en vigueur en juin 2011. En vertu de cette loi, les dispositions pratiques concernant la fourniture de services (en particulier dans les domaines de la santé des plantes, des services vétérinaires et de la sécurité des aliments) sont étroitement conformes à la législation de l'Union européenne. Qui plus est, la R-D et les services de vulgarisation agricoles sont envisagés d'une manière globale et des capacités en matière d'élaboration des politiques sont en place pour la conservation des sols et l'utilisation des terres. Le Programme de développement rural a été reconduit avec un éventail plus large d'activités de soutien à l'investissement.

Politique commerciale en 2011-12

Le taux moyen des **droits de douane** sur les produits agricoles a augmenté, passant de 50 % en 2010 à 59.5 % en 2011. Les droits de douanes frappant les bovins et les ovins sur pied, ainsi que la viande bovine (carcasses fraîches/réfrigérées/congelées) ont diminué.

Les **subventions à l'exportation** pour les produits agricoles ont été annoncées dans le Journal officiel en 2011 et elles ont été appliquées aux exportations effectuées durant l'année civile 2011. En 2011, 16 groupes de produits, sur les 44 éligibles aux termes des engagements souscrits par la Turquie dans le cadre de l'OMC, ont bénéficié de subventions à l'exportation. Ces subventions sont accordées aux exportateurs sous la forme de déductions des sommes qu'ils doivent aux organismes publics, comme les taxes ou les charges sociales, ou de leur facture de télécommunication et d'énergie. Leur montant se situe entre 10 % et 20 % de la valeur des exportations, sur 15 à 100 % des exportations des produits éligibles.



Extrait de :

Agricultural Policy Monitoring and Evaluation 2012 OECD Countries

Accéder à cette publication :

https://doi.org/10.1787/agr_pol-2012-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2012), « Turquie », dans *Agricultural Policy Monitoring and Evaluation 2012 : OECD Countries*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/agr_pol-2012-19-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.